



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

1^{ère} réunion de 2024

Séance du 28 mars 2024

Délibération

PV n° 2

Objet : Demande de subvention : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « Fonds vert » - prévention des risques d'incendies et forêt et de végétation

Date de convocation :
15 mars 2024

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars à 16 heures 30,

le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni au centre d'incendie et de secours de TROYES OUEST sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

Membres en exercice : 5

Membres présents : 5

Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Assistaient également à la réunion :

- A titre consultatif (arrêté n° 2021-09-093 du 28 septembre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du SDIS de l'Aube et de son bureau)
Colonel Rémy ANDRIOT, Chef du corps départemental, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.
- A titre d'expert (règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS modifié le 2 juin 2015 – article 49)
M. Santo MICAELLI, Chef du groupement administration et finances.

Membre représentant présent : *Colonel Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

L'année 2022 a été marquée par des incendies de forêt et de végétation d'une ampleur exceptionnelle avec 72 000 hectares brûlés en France (soit 8 fois plus que la moyenne).

Le changement climatique aggravera l'exposition à ce risque.

L'État a mis en place un dispositif visant à apporter un soutien financier aux politiques et aux actions de prévention que mènent les collectivités territoriales, pour amplifier l'efficacité de la politique publique de prévention des incendies de forêt et de végétation.

Les actions soutenues auront pour effet d'améliorer la connaissance des risques, la prévention des feux dans les massifs forestiers, la protection des zones habitées situées dans des zones de risque sur le territoire métropolitain (dont la Corse) et dans les territoires d'outre-mer.

Les Services d'Incendie et de Secours sont éligibles et dans ce cadre le SDIS de l'Aube souhaite déposer une demande auprès des services de l'État et le dispositif « fond vert » est reconduit en 2024.

Le département de l'Aube comporte une surface boisée qui représente 25% de sa superficie soit 152 000 hectares.

La forêt est surtout présente au sud du département.

En 2023, le SDIS de l'Aube a enregistré plus de 500 départs d'engins pour des feux de forêts et de végétaux.

Pour faire face à ce risque en évolution constante et pour anticiper l'avenir le SDIS doit poursuivre ses investissements et améliorer ces équipements.

Initié en 2023, le SDIS souhaite cette année, poursuivre les acquisitions en moyens matériels permettant de lutter contre les feux de végétations et ainsi faire face à ce risque.

En 2024, les acquisitions concernent :

1) Des équipements radio 400 Mhz pour équiper les personnels spécialisés dans la lutte contre les feux de forêt. Ces moyens de communication permettront de garder le contact entre les personnels et contribueront à plus de sécurité et une meilleure réactivité dans la lutte contre les feux de forêts.

2) Des barrages souples permettant d'effectuer de petites retenues d'eau dans des petites rivières. Ainsi les moyens de lutte contre les feux de forêts pourront bénéficier de réserve en eau au plus près des incendies. Cette meilleure exploitation des points d'eau naturel permet de préserver les ressources en eau potable notamment en période de sécheresse.

3) Initié en 2023, le SDIS souhaite terminer l'acquisition de lances incendie spécifiques feux de végétation permettant de favoriser l'attaque de feux naissants et ainsi de préserver l'environnement.

Ce projet d'investissement sera mené au premier semestre 2024 pour une mise en œuvre effective dès cet été.

Synthèse des investissements prévus

	HT	TTC
Radio	27 871 €	33 445 €
Barrages, retenue d'eau	14 000 €	16 800 €
Lances feux de végétaux	21 000 €	25 200 €
	62 871 €	75 445 €

Le montant des acquisitions envisagées étant de 62 871 euros HT, la subvention demandée pourrait représenter 80 % du montant précité soit 50 296 euros.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE de ces informations et de la stratégie du SDIS ;

AUTORISE le Président à solliciter la subvention de l'Etat au titre du **Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « Fonds vert »** ;

AUTORISE le Président à signer la convention de financement.

Fait le **08 AVR. 2024**

Votes pour : 5
Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.
Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY,
Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration

